

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1865

3 septembre 2007

SOMMAIRE

Areion Fund	89474	HG Funding S.à r.l.	89520
Aries Investment S.à.r.l.	89506	High Seas Holdings S.A.	89506
Arketypo	89514	Hinnova Assets S.A.	89510
Auto 97, S.à r.l.	89515	Immobilier Fashion S.A.	89513
B.B. Finco	89513	Immobilier Fashion S.A.	89512
Britafin S.A.	89506	Interbook S.A.	89512
Calu International S.A.	89509	Kianka S.A.H.	89502
Citi Trust S.A.	89509	Lagavulin Invest S.A.	89502
Clima S.A.	89508	Luxafil Holdings S.A.	89508
Clima S.A.	89509	Lux-Evia S.A.	89509
Compagnie Financière de Castiglione ...	89508	MDI Entreprises S.A.	89510
Compagnie Financière de Football S.A. ..	89511	Nutribest S.A.	89518
Confection Maffi s.à r.l.	89513	O.L.	89516
Dafofin Six S.A.	89503	Primera Fund	89504
Dafofin Three S.A.	89503	Probat S.A.	89512
Dotjo Holding S.A.	89517	Quilvest	89520
Dotjo Holding S.A.	89518	Refimo Holding S.A.	89519
E.B. S.A.	89514	Rosert S.A.	89515
E.B. Trans S.A.	89513	Sabic Luxembourg S.à r.l.	89507
ECIS S.A. Etudes Créations Internationa- les Sportives	89515	Schubert S.à r.l.	89520
Estrada Holding S.A.	89517	Sesamon S.A.	89514
Européenne de Transports et de Locations S.A.	89505	Sludge Investments S.A.	89510
Fidias S.A.	89517	Société de Financement pour les Trans- ports, SOFITRA S.A.	89511
Finassurlux S.A.	89515	Société du Parking Guillaume SA	89504
Finlav International S.A.	89507	Strategy Fund	89505
Finpromotion International Holding S.A.	89511	Stubai S.à r.l.	89511
Flexifund	89504	Taxus S.A.	89507
Fontaine Blanc Holding S.A.	89519	Terold S.à r.l.	89520
Fortis ASR Fonds	89505	Texlam S.A.	89516
Fortis L FoF	89503	Transglobal Trade S.A.	89505
Fortis Personal Portfolio Fund	89504	Victor Buck Services	89517
GHE Holding S.A.	89512	VO Consulting Lux S.A.	89516
Grandstand Investments S.à r.l.	89510	Windsor Management Luxembourg S.A.	89507
Heat Investment S.A.	89519	Wurth & Associés S.A.	89516

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Ms Nathalie Berck, acting as lawyer, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg by virtue of a proxy given on the 20th July 2007.

2) CASA 4 FUNDS S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office in Via S. Salvatore 6, CH-6900 Paradiso, Switzerland,

duly represented by Ms Nathalie Berck, acting as lawyer, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg by virtue of a proxy given on the 20th July 2007.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation (the «Articles») of a company which they form between themselves.

Title I Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of AREION FUND, (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other liquid financial assets permitted by the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «Law of 2002») with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted by Part I of the Law of 2002.

Title II Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share capital - Classes of shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof.

The minimum capital of the Company shall be as provided by the Law of 2002, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under Luxembourg law.

The board of directors may at any time establish one or more portfolios of assets constituting sub-funds (each a «Sub-Fund», together «Sub-Funds») within the meaning of Article 133 of the Law of 2002 for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. All debts, commitments and obligations, attributable to a particular Sub-Fund shall be binding only upon the relevant Sub-Fund. With reference to the relations between shareholders, each Sub-Fund will be treated as a separate entity.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in transferable securities of any kind and other

liquid financial assets permitted by the Law of 2002 pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by the Law of 2002 or determined by the board of directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Form of shares.

(1) The board of directors shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any Prohibited Person (as defined in Article 10 hereinafter), or entity organized by or for a Prohibited Person.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a Prohibited Person and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the board of directors, the costs of any such exchange may be charged to the shareholder requesting it.

Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the board of directors that such issuance or exchange shall not result in such shares being held by a «Prohibited Person».

Two directors shall sign the share certificates. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, a person duly authorized thereto by the board of directors may make one of such signatures; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

(2) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be affected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares have to provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class or classes of shares on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

Art. 7. Issue of shares. The board of directors is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable sales commissions to be paid to various financial intermediaries, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors which shall not exceed three (3) business days from the relevant Valuation Day.

Furthermore, the board of directors may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate net asset value of shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional investments and the minimum of any holding of shares.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé») and provided that such securities comply with the investment objectives policies and restrictions of the relevant Sub-Fund.

Art. 8. Redemption of shares. Any shareholder may require the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed 7 (seven) business days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof and provided further that exceptionally the proceeds of a redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than seven business days to assure that the funds tendered for subscription have been cleared.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. The board of directors may decide the compulsory redemption of all the shares held by any shareholder, if the aggregate net asset value of shares held by the relevant shareholder falls below such value as determined by the board of directors.

In the event that requests for redemption of shares in any Sub-Fund and conversion requests pursuant to Article 9 of the Articles to be carried out on any Valuation Day should exceed 10% of the shares in that Sub-Fund in issue on such Valuation Day, the Company may restrict the number of redemption and conversion to 10% of the total number of the shares in that Sub-Fund in issue on such Valuation Day to safeguard the interests of the shareholders, such limitation to apply to all shareholders having tendered their shares in such Sub-Fund for redemption and conversion on such Valuation Day pro rata of the shares in such Sub-Fund tendered by them for redemption and conversion. Any redemption or conversion not carried out on that day will be carried forward to the next Valuation Day and will be dealt with on that Valuation Day subject to the aforesaid limitation in priority with redemption or conversion requests received thereafter. If redemption or conversion requests are so carried forward, the Company will inform the shareholders who are affected thereby. On the next Valuation Day following that period these redemption or conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and

type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of shares. Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class within the same or other Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value per share of the two classes of shares calculated on the same Valuation Day, and treated as a redemption followed by a subscription.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares, which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on ownership of shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as «Prohibited Persons»).

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere or paid by a check sent to the last address on register (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares

or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Person.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. Persons» means any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organised in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income.

Art. 11. Calculation of net asset value per share. With respect to each class of shares, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the board of directors, such date being referred to herein as the «Valuation Day».

The net asset value per share of each class of shares shall be calculated in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the currency of quotation for the relevant class of shares. It shall be determined on each Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency, as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription, redemption and conversion requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants on transferable securities, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 6) all preliminary expenses of the Company, including the cost of registration of the Company in foreign countries, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof,

unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of transferable securities and money market instruments and any other asset listed or dealt in on any stock exchange or a regulated market and/or any other regulated market, is based on the last available price on the relevant market which is normally the principal market for such assets.

(c) In the event that any securities are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market and/or other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or on any regulated market and/or other regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(d) The liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on stock exchanges or on regulated markets and/or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established in good faith by the board of directors in a fair and reasonable manner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on a stock exchange or on regulated markets or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices of these contracts on stock exchanges or on regulated markets or on other regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable.

(e) All other transferable securities, money market instruments and other liquid financial assets, including equity and debt securities are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors. Such valuation may also apply to any other assets of any Sub-Fund if an event has occurred subsequent to the time a value was established which is likely to materially affect such value.

(f) Units or shares of open-ended UCIs will be evaluated at their last available net asset value per unit or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the board of directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

(g) Swaps will be valued at their market value based on the underlying securities as well as on the characteristics of the underlying commitments, pursuant to procedures established by the board of directors.

(h) All other securities and other assets will be valued on the basis of the foreseeable realisation value, which shall be estimated prudently and in good faith, pursuant to procedures established by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at rates last quoted by major banks. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors may permit, at its sole discretion, to apply any other method of valuation if it considers that such method reflects more appropriately the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, management fees, including incentive fees, if any, custodian fees and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fixed and variable fees payable to its management company, investment managers, investment advisor (as the case may be), fees and expenses payable to the auditor and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary agent, any agent appointed as correspondent bank, administrative, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and officers of the Company and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand-Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the

costs of printing certificates or confirmations of registration or bearer certificates and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, the costs for the publication of the issue, conversion, if any, and redemption prices and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount payable for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of multiple classes of shares in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the board of directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which they may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund or class and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant Sub-Fund or class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the board of directors from time to time in compliance with applicable laws;

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

(c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a class of shares within a Sub-Fund shall be applied to the class of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a);

(d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class of shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-fund or classes of shares;

(e) In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account, the respective right of each of such shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Company. With reference to the relations between shareholders, each Sub-Fund or class of shares will be treated as a separate entity;

(f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Temporary suspension of calculation of net asset value per share, of issue, redemption and conversion of shares. The board of directors is authorised to suspend temporarily the calculation of the net asset value of the assets of one or more Sub-Funds or classes as well as the issue, redemption and conversion of the shares of these Sub-Funds or classes:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund or class of shares from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to a Sub-Fund or class quoted thereon; or

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to a Sub-Fund or class of shares would be impractical; or

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares; or

d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any class of shares cannot promptly or accurately be ascertained; or

e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company, any Sub-Fund or class of shares, or informing the shareholders of the decision of the board of directors to terminate such Sub-Fund or class of shares;

Any such suspension shall be notified to the shareholders who have made an application for the subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended. If appropriate, the suspension of the calculation of the net asset value shall be published by the Company.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

In the event of a suspension of the calculation of the net asset value, any request for subscription, redemption or conversion shall be accepted on the next Valuation Day following the end of the suspension, unless such request has been properly withdrawn before such suspension is lifted.

Title III Administration and supervision

Art. 13. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years.

The shareholders at a general meeting of shareholders shall elect the directors; the shareholders shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The directors shall be elected at a simple majority of the votes validly cast.

The directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting at a simple majority of the votes validly cast.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board meetings. The board of directors may choose from among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the meetings of shareholders.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment restrictions as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. Delegation of power. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Company shall designate a management company in accordance with Chapter 13 of the Law of 2002, in which case the Company shall enter into a management company services agreement.

The Company has entered into a Management Company Services Agreement with CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT (the «Management Company»). Pursuant to the terms of the Management Company Services Agreement, the Management Company will be designated to serve as the designated management company of the Company in order to provide investment management services, administrative services and marketing services to the Company.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment policies and restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements set forth by the 2002 Law in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other UCITS or other UCI;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivative instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of stocks or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may also use techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, to the extent that these techniques and instruments are used in view of efficient portfolio management.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any stock exchange, regulated market or other regulated market of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market or other regulated market as described above and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorized to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an EU member States, its local authorities, another member State of the OECD or public international bodies of which one or more member States of the EU are members provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

The board of directors may decide in relation to each Sub-Fund that such Sub-Fund may not invest more than 10% of its assets in other UCITS or other UCIs.

Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Company. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 19. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable

for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2002.

Title IV General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 22. General meetings of shareholders of the Company.

1. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

2. The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors or the sole director, as the case may be, in accordance with the legal provisions of these Articles and the Luxembourg law.

3. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company.

4. The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the first Thursday of October at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

5. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

6. Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least 8 (eight) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda. If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the board of directors may decide. If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

7. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

8. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

9. The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

10. Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

11. Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Fractional shares are not entitled to attend a meeting or to vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by issuing a proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

12. Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

13. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened shall be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the Articles, in which case the resolution shall be passed with a majority of two thirds of the votes validly cast.

Art. 23. General meetings of shareholders in a class or classes of shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters, which are specific to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 5, 6, 7 and 8 shall apply to such general meetings.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders in person or by issuing a proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Unless otherwise provided by the law or herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened shall be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the Articles, in which case the resolution shall be passed with a majority of two thirds of the votes validly cast.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 24. Termination and amalgamation of Sub-Fund or classes of shares. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company.

Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class or classes or Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund may, upon proposal from the board of directors, redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day, at which such decision shall take effect.

There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Liquidation proceeds (relating to the liquidation of the Company) which may not be distributed to their beneficiaries will immediately be deposited with the Caisse des Consignations.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of Part I of the Law of 2002 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the «new Sub-Fund») and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders).

Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or class of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the sixth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with the majority and the quorum requirement to modify the Articles of Incorporation (as stated under Article 30 hereof), except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type («fonds commun de placement») or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 25. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of July and shall terminate on the last day of June of each year.

Art. 26. Use of income / Distributions. The general meeting of shareholders of the class or category issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the board of directors to declare, distributions.

For any class or classes of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as the board of directors may set forth.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V Final provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2002.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred by the board of directors to the general meeting. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting may decide the dissolution.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation. One or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their compensation, shall carry out liquidation.

Art. 30. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 31. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law of 2002, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on June 30, 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

1) CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, prequalified, subscribes for thirty (30) shares, resulting in a total payment of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-).

2) CASA 4 FUNDS S.A., prequalified, subscribes for one (1) share, resulting in a payment of one thousand (EUR 1,000.-).

Evidence of the above payments, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the board of directors, pursuant to the Articles, of the various classes of shares which the Company shall have, they will elect the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Fund as a result of its creation are estimated at approximately EUR 7,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at June 30, 2008.

Chairman:

Philippe Meloni, Senior Vice President, CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 7 November 1971 in Boussu (Belgium,

Members:

Roberto Bossi, Director, SYMADIS CAPITAL MANAGEMENT S.A., Via Nassa 3, CH-6900 Lugano, born on 15 November 1967 in Varese (Italy)

Alberto Pozzi, Director, SYMADIS CAPITAL MANAGEMENT S.A., Via Nassa 3, CH-6900 Lugano, born on 5 May 1966 in Sondrio (Italy)

Simona Bortolazzi, Relationship Manager, CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 15 January 1972 in Milano (Italy)

II. The following is elected as Auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at June 30, 2008.

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67895

III. The address of the Company is set at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Mlle Nathalie Berck, agissant en sa qualité d'avocat, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2007.

2) CASA 4 FUNDS S.A., une société de droit suisse, ayant son siège social à Via S. Salvatore 6, CH-6900 Paradiso, Suisse,

dûment représentée par Mlle Nathalie Berck, agissant en sa qualité d'avocat, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2007.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront déposés auprès des autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils constituent entre eux.

Titre I^{er} Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de AREION FUND (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs financiers liquides autorisés par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»), avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I^{ère} de la Loi de 2002.

Titre II Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société sera celui prévu par la Loi de 2002, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Le capital initial est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions sans mention de valeur nominale. Le capital minimum de la Société doit être atteint endéans six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée comme organisme de placement collectif en vertu de la loi luxembourgeoise.

Le conseil d'administration peut à tout moment établir une ou plusieurs masses d'avoirs constituant des compartiments (chacun un «Compartiment» et ensemble les «Compartiments»), au sens de l'article 133 de la Loi de 2002, correspondant à une catégorie d'actions ou à plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous.

Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque masse d'avoirs sera investie au profit exclusif de la catégorie ou des catégories d'actions concernée(s). La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutes dettes, tous engagements et toutes obligations, attribuables à un Compartiment particulier engageront uniquement le Compartiment concerné. En ce qui concerne les relations entre les actionnaires, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes catégories. Le produit de l'émission de chaque catégorie d'actions sera investi dans des valeurs mobilières de tout genre et autres actifs financiers liquides autorisés par la Loi de 2002, suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment, établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2002 ou adoptées par le conseil d'administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

Art. 6. Forme des Actions.

(1) Le conseil d'administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou sous forme nominative. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils le seront dans des dénominations telles que prescrites par le conseil

d'administration et ils porteront l'inscription sur leur partie recto qu'ils ne peuvent pas être transférés à des Personnes Non Autorisées (tel que défini à l'Article 10 ci-après), ou à une entité organisée par ou pour une Personne Non Autorisée.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription du nom de l'actionnaire sur le registre des actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, après que le cessionnaire ait justifié qu'il n'est pas une Personne Non Autorisée, et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actionnaires constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actionnaires constatant cette émission. Au choix du conseil d'administration, le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire demandant la conversion.

Avant que des actions au porteur ne soient émises et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut exiger des garanties assurant le conseil d'administration de manière satisfaisante qu'une telle émission ou conversion ne résultera pas dans la détention d'actions par une «Personne Non Autorisée».

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

(2) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la remise des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisée(s) à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations, communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Tout actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon suffisante pour la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, y compris, mais non limité, sous forme d'une police d'assurance. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actionnaires ou avec l'annulation du certificat original.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à ces actions.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la ou les catégorie(s) d'actions concernée(s). Dans le cas d'actions au porteur, uniquement des certificats représentant des actions entières seront émis.

Art. 7. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie d'actions; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie d'actions seront uniquement

émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous au Jour d'Evaluation (défini à l'Article 12 ci-dessous) tel que fixé conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix pourra être majoré par les commissions de souscription applicables qui seront payées aux divers intermédiaires financiers, tel qu'approuvé de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période, telle que déterminée par le conseil d'administration, laquelle n'excédera pas trois (3) jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation concerné.

Le conseil d'administration pourra imposer des restrictions concernant le montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions faisant l'objet d'une souscription initiale, concernant le montant minimum de tous investissements subséquents et concernant la détention minimale d'actions.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société («réviseur d'entreprises agréé»), indiquant que de telles valeurs correspondent aux objectifs, politiques et restrictions d'investissement du Compartiment concerné.

Art. 8. Rachat des Actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excédera pas sept (7) jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation concerné, tel que déterminé en conformité avec les règles déterminées en temps opportun par le conseil d'administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous et étant entendu par ailleurs qu'exceptionnellement le produit d'un rachat portant sur des actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de sept jours ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des actions en question soient disponibles.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions. Le conseil d'administration peut par ailleurs obliger un actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous d'une certaine valeur déterminée par le conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où, les demandes de rachat d'actions au sein d'un Compartiment et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 des présents Statuts lors d'un Jour d'Evaluation devaient excéder 10% des actions émises au sein de ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation, la Société pourra limiter le nombre de rachats ou de conversions à 10% du nombre total d'actions en circulation au sein de ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires, une telle limitation s'appliquant à tous les actionnaires ayant demandé le rachat et la conversion de leurs actions au sein de ce Compartiment lors de ce Jour d'Evaluation proportionnellement au nombre d'actions au sein de ce Compartiment pour lesquelles ils ont fait une demande de rachat et de conversion. Tout rachat ou conversion auquel (à laquelle) il n'a pas été fait droit ce jour là sera reporté(e) au prochain Jour d'Evaluation et sera traité(e) lors de ce Jour d'Evaluation, sous réserve de la limitation susmentionnée en priorité par rapport aux demandes de rachat ou de conversion reçues postérieurement. Si des demandes de rachat ou de conversion sont reportées, la Société en informera les actionnaires qui sont affectés par cette mesure. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées en priorité par rapport aux demandes postérieures lors du prochain Jour d'Evaluation.

La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de telle(s) catégorie(s) d'actions d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 11) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts seront à supporter par le cessionnaire.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des Actions. A moins qu'il en ait été décidé autrement par le conseil d'administration pour certaines catégories d'actions, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie au sein d'un même ou d'un autre Compartiment sous respect de telles restrictions concernant les modalités, conditions et paiement de telles charges et commissions que le conseil d'administration pourra déterminer.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre catégorie sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Évaluation, et sera traité comme un rachat suivi d'une souscription.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette catégorie.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le conseil d'administration ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»).

A cet effet la Société pourra:

A.- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B.- à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence que ces actions appartiennent économiquement à une Personne Non Autorisée; et

C.- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D.- s'il apparaît à la Société que toute Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra lui enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificat(s) représentatif(s) de ces actions seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera rachetée (le «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Évaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et immédiatement antérieur à la date de l'avis de rachat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'Article 8 des présents Statuts, diminué des frais prévus.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger ou payé par chèque envoyé à la dernière adresse figurant au registre (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat conjointement avec les coupons non échus qui y attachés. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix de rachat déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificats. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans

les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) catégorie (s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme de «Personne Non Autorisée» tel qu'utilisé dans les présents Statuts ne regroupe ni le souscripteur d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis tels que définis au présent Article constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis, qui, seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions de la Société, la Société pourra sans délai racheter d'office ou faire racheter l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la Clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, le terme de «Ressortissant des Etats-Unis» vise tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique (y compris toute société, association ou autre entité constituée ou régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique ou de ses subdivisions politiques) ou toute succession ou tout trust qui est soumis à l'impôt fédéral sur le revenu indépendamment de la source de revenu.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action et le prix relatif à l'émission, le rachat et la conversion d'actions, relativement à chaque catégorie d'actions, sera calculé périodiquement par la Société, ou un agent désigné à cet effet par la Société, au moins deux fois par mois à une fréquence déterminée par le conseil d'administration, la référence à une telle date dans les présents Statuts est définie comme «Jour d'Évaluation».

La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions sera calculée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et, dans les limites applicables au Compartiment, sera exprimée dans la devise de cotation pour la catégorie d'actions concernée. Elle sera déterminée chaque Jour d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par la valeur de la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie d'actions lors de ce Jour d'Évaluation, par le nombre d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Dans ce cas, toutes les demandes de souscription, de rachat et de conversion des actions seront traitées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants sur valeurs mobilières, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (pourvu que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires au paragraphe (a) ci-dessous pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-dividende, ex-droit, ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'enregistrement de la Société dans des juridictions étrangères, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non

encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et de tout autre avoir cotés ou négocié sur une bourse de valeurs ou un marché réglementé et/ou un autre marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible sur le marché concerné qui est normalement le marché principal pour ces avoirs.

(c) Au cas où des titres ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs, un marché réglementé et/ou un autre marché réglementé ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une telle bourse de valeurs ou marché réglementé et/ou autre marché réglementé tel qu'indiqué ci-dessus, le prix, tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (b), n'est pas représentatif d'une juste valeur de marché des avoirs concernés, la valeur de ces avoirs sera basée sur un prix de vente prévisible raisonnable, déterminé avec prudence et bonne foi.

(d) La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'option qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou marchés réglementés et/ou autres marchés réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies de bonne foi par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme et contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou des marchés réglementés et/ou d'autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement ou les cours de clôture disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs ou marchés réglementés ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou contrats d'options sont négociés pour compte de la Société; à condition que si un contrat à terme ou contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(e) Toutes les autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs financiers liquides, y compris les actions et obligations seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le conseil d'administration. Une telle évaluation pourra également s'appliquer à d'autres avoirs d'un Compartiment si un événement susceptible d'affecter matériellement une valeur se produit à la suite de l'établissement de cette valeur.

(f) Les parts et actions d'un OPC de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire par action disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de tels actifs sur le marché, le prix sera déterminé par le conseil d'administration de façon équitable et de bonne foi. Les parts et actions d'un OPC de type fermé seront évaluées en fonction de leur dernière valeur disponible sur le marché des valeurs.

(g) Les swaps seront évalués en fonction de leur valeur de marché basée sur les actifs sous-jacents ainsi que sur les caractéristiques des obligations sous-jacentes, conformément aux procédures établies par le conseil d'administration.

(h) Tous les autres titres et autres avoirs seront évalués sur base de la valeur de réalisation prévisible, laquelle sera estimée avec prudence et de bonne foi, en conformité avec les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment aux derniers taux cotés par des banques importantes. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par et selon des procédures établies par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, utiliser une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète de manière plus appropriée la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- 3) tous les frais courus ou à payer (notamment les frais administratifs, les commissions de gestion, y compris les commissions de performance, s'il y a lieu, les commissions du dépositaire et des agents de la Société);
- 4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;
- 6) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront, mais ne seront pas limitées, aux commissions fixes et variables à payer à sa société de gestion, à ses gestionnaires, à son conseiller en investissement (s'il y a lieu), les frais et dépenses payables à son réviseur d'entreprises agréé et ses comptables, à son dépositaire et ses correspondants, à son agent domiciliaire, à ses agents nommés en tant que banques correspondantes, à ses agents administratifs, à ses agents de registre et de

transfert, à ses agents de cotation, à tous agents payeurs, distributeurs et représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs et fondés de pouvoir de la Société ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux réunions du conseil d'administration, les frais et les dépenses relatifs aux services juridiques et d'audit, les frais et les dépenses relatives aux déclarations et au maintien d'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, des frais de compte-rendu et de publicité, en ce compris le coût de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou des déclarations d'enregistrement, les frais d'impression de certificats, des confirmations d'enregistrement ou des certificats aux porteurs et les frais des rapports aux actionnaires, tous les impôts, droits, taxes prélevées par les autorités gouvernementales et toutes taxes similaires, les frais de publication des prix d'émission, de conversion, s'il y a lieu, et de rachat et toutes autres dépenses d'exploitation, en ce compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à une catégorie d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à plusieurs catégories d'actions de la manière suivante:

a) Si plusieurs catégories d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu cependant, qu'au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration est habilité à définir des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionnariat ou autres frais et/ou (v) la devise ou unité de devise dans laquelle la catégorie peut être libellée et basée sur la taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment ou catégorie concerné(e) et/ou (vi) l'utilisation de techniques de couverture différentes afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise du Compartiment ou de la catégorie d'actions concerné(e) des mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le conseil d'administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la catégorie concernée d'actions du Compartiment, et le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie des actions à émettre;

c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions au sein d'un Compartiment seront attribués à la catégorie d'actions émise dans ce Compartiment, conformément aux dispositions prévues au point (a) ci-dessus;

d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même catégorie d'actions à laquelle appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment ou à la catégorie d'action correspondant(e);

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les catégories d'actions, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte, pour compte de plusieurs Compartiments, le droit respectif de chaque catégorie d'actions correspondra à la part proportionnelle résultant de la contribution de la catégorie d'actions concernée au compte, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la catégorie d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société. En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque Compartiment ou catégorie d'actions sera traité comme une entité séparée.

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et les évaluations seront interprétés et effectués en conformité avec les principes comptables généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le conseil d'administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins du présent Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusque immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, des émissions, rachats et conversions d'actions. Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire des avoirs d'un ou plusieurs Compartiments ou catégories ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions de ces Compartiments ou catégories:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment ou cette catégorie d'actions de temps à autre est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, pourvu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société y côtés attribuables au Compartiment ou à la catégorie concerné(e); ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du conseil d'administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer ou évaluer les avoirs attribuables à un Compartiment ou une catégorie d'actions; ou

c) lorsque les moyens de communication qui sont normalement nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une catégorie d'actions sont hors service; ou

d) si pour toute autre raison, les prix des investissements de la Société attribuables à une catégorie d'actions ne peuvent pas être rapidement et exactement déterminés; ou

(e) à compter de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux fins de la liquidation de la Société, d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions, ou informant les actionnaires de la décision du conseil d'administration de fermer un tel Compartiment ou une telle catégorie d'actions;

Pareille suspension sera notifiée aux actionnaires qui ont fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu. Si cela est opportun, la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera publiée par la Société.

Pareille suspension relative à une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie d'actions.

Dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, toute demande de souscription, rachat ou conversion sera acceptée le Jour d'Évaluation suivant la fin de la suspension, sauf si une telle demande a été valablement rétractée avant que cette suspension n'ait été levée.

Titre III Administration et surveillance

Art. 13. Le Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

L'assemblée générale des actionnaires élira les administrateurs; elle fixera en outre le nombre des administrateurs, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs peuvent être élus à nouveau pour des mandats successifs.

Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur, elle doit désigner une personne physique, laquelle agira comme son représentant permanent et qui remplira cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée peut révoquer son représentant permanent à condition de nommer simultanément son successeur.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à la majorité simple des voix valablement exprimées.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, les actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de l'assemblée générale qui suit.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints ainsi que tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télégramme, fac-similé, e-mail ou tous autres moyens de communication similaires.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, fac-similé, e-mail ou tous autres moyens de communication similaires un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre l'une l'autre de manière continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens de communication équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication est considérée avoir été tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera cette réunion. Si la Société est gérée par un seul administrateur, ce dernier signera les procès verbaux. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, fac-similé, e-mail ou tous autres moyens de communication similaires, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société, conformément aux restrictions d'investissement prévues à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à une ou plusieurs personnes physiques

ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société désignera une société de gestion conformément au Chapitre 13 de la Loi de 2002, auquel cas la Société conclura un contrat de prestation de services.

La Société a conclu un Contrat de Prestations de Services avec CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT («la Société de Gestion»). Conformément aux termes du Contrat de Prestation de Services, la Société de Gestion sera désignée pour agir en qualité de société de gestion désignée de la Société afin de fournir des services de gestion de portefeuille, des services administratifs et des services de commercialisation à la Société.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques et restrictions d'investissement. Le conseil d'administration, sur base du principe de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement qui s'appliqueront à chacun des Compartiments, (ii) la stratégie de couverture qui s'appliquera à des catégories spécifiques d'actions au sein de Compartiments particuliers et (iii) la ligne de conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, dans le cadre des restrictions qui seront déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois et réglementations applicables.

Conformément aux exigences établies par la Loi de 2002, en particulier en ce qui concerne le type de marchés sur lesquels les actifs peuvent être achetés ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir en:

- (i) valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire;
- (ii) actions ou parts d'autres OPCVM ou autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'institutions de crédit, lesquels sont remboursables à la demande ou ont le droit d'être retirés et dont l'échéance n'est pas supérieure à 12 mois;
- (iv) instruments financiers dérivés.

La politique d'investissement de la Société peut reproduire la composition d'un indice de valeurs ou d'obligations reconnues par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société peut aussi utiliser des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, dans la mesure où ces techniques et instruments sont utilisés dans un but de gestion efficiente du portefeuille.

La Société peut en particulier acheter les actifs mentionnés ci-dessus sur toute bourse de valeurs, tout marché réglementé ou sur tout autre marché réglementé d'un état d'Europe, étant ou non membre de L'UE, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société peut aussi investir dans des valeurs mobilières récemment émises et dans des instruments du marché monétaire, pour autant que les modalités d'émission comportent un engagement que la demande d'admission à une cotation officielle sur un marché réglementé ou sur un autre marché réglementé tel que décrit ci-dessus sera faite et que cette admission sera assurée dans l'année d'émission.

Conformément au principe de diversification des risques, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100% des actifs nets attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un état Membre de l'UE, ses collectivités locales, un autre Etat membre de l'OCDE ou des organismes public internationaux dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres pourvu que, si la Société utilise la possibilité décrite ci-dessus, elle détiendra, pour compte de chaque Compartiment concerné, les titres appartenant à au moins six émissions différentes. Les titres appartenant à une émission ne peuvent pas excéder 30% des actifs nets totaux attribuables à ce Compartiment.

Le conseil d'administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente des actions de la Société, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment soit co-gérés sur une base séparée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société soit co-gérés entre eux sur une base séparée ou sur une base commune.

Le conseil d'administration peut, pour chaque Compartiment, décider que ce Compartiment n'est pas autorisé à investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou autres OPC.

Les investissements dans chaque Compartiment de la Société peuvent être effectués soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales détenues à cent pour cent, tel que décidé par le conseil d'administration de temps en temps et tel que décrit dans les documents de vente des actions de la Société. Toute référence dans les présents Statuts à «investissements» et «actifs» désignera, lorsque cela est approprié, soit des investissements effectués et des actifs détenus économiquement soit directement ou indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

La Société est autorisée (i) à employer des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire pour autant que ces techniques et instruments soient utilisés dans un but de gestion efficiente du portefeuille et (ii) d'employer des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le cadre de la gestion de ses actifs et engagements.

Art. 19. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en sera fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à sa demande, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareilles actions ou procès il sera finalement condamné dans de telles actions ou procès pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur ou fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 21. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé (le «réviseur d'entreprises agréé») qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

Titre IV Assemblées générales - Exercice social - Distributions

Art. 22. Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelle que soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

2. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée selon les cas par le conseil d'administration ou par son administrateur unique, conformément aux dispositions légales des présents Statuts ou de la loi luxembourgeoise.

3. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social de la Société.

4. L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg, le premier jeudi d'octobre à 11 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

5. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

6. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Si des actions au porteur ont été émises, la convocation sera en plus, tel que prévu par la loi, publiée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tout autre journal que le conseil d'administration déterminera. Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations ne peuvent être envoyées aux actionnaires que par lettre recommandée.

7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

8. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

9. Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

10. Les actionnaires participant à une assemblée grâce au système de vidéo-conférence ou via tous autres moyens de communication permettant de les identifier sont considérés comme étant présents et sont pris en compte pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à cette assemblée, de s'entendre l'une l'autre de manière continue et doivent permettre la participation effective de toutes ces personnes à cette assemblée.

11. Chaque action, quelle que soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Des fractions d'actions ne donnent pas droit à participer ou voter à une assemblée. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit par fac-similé ou tous autres moyens de communication.

12. Chaque actionnaire peut voter via des formulaires de procurations envoyées par la poste ou par fac-similé au siège social de la Société ou à l'adresse figurant sur la convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser les formulaires de procurations fournies par la Société et sur lesquelles il y a au moins indiqué le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée et les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, ou contre, ou de s'abstenir de voter relativement à chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.

13. Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées sauf si le point sur lequel elle doit se prononcer concerne une modification des statuts auquel cas la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées.

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs catégories d'actions. Les actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au sein d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ces catégories d'actions.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 5, 6, 7 et 8 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action, quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut être présent en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par fac-similé ou tous autres moyens de communication.

Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention sont nuls. La Société ne prendra en compte que les seuls formulaires de procuration reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Sauf s'il en est disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf si le point soumis à décision concerne une modification des statuts auquel cas la décision doit être prise à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des détenteurs d'actions d'une catégorie déterminée par rapport aux droits des détenteurs d'actions d'une ou d'autre(s) catégorie(s) sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de la totalité des avoirs nets dans un Compartiment ou la valeur des avoirs nets d'une catégorie d'actions au sein d'un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la catégorie d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements).

La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, sauf si ces actionnaires et leurs adresses sont connues par la Société.

Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires de la (des) catégorie(s) concernée(s) ou du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) à la valeur nette d'inventaire par action (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le jour d'évaluation lors duquel une telle décision prendra effet.

Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des voix valablement exprimées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire durant une période de six (6) mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse des Consignation pour compte de leurs ayants droit.

Les produits de la liquidation (relatifs à la liquidation de la Société) qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires seront immédiatement déposés auprès de la Caisse des Consignations.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Partie I^{ère} de la Loi de 2002 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une autre catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires).

Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article un (1) mois avant sa prise d'effet (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations relatives au nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors des telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au sixième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité et selon les exigences de quorum requises lors d'une modification des Statuts (et telles qu'indiquées à l'Article 30 ci-dessus). Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émises, au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque(s) catégorie(s) d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement des distributions aux détenteurs d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires. Le paiement des distributions aux détenteurs d'actions au porteur se fera sur présentation du coupon de dividende à l'agent / aux agents désigné(s) à cet effet par la Société.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera de temps à autre.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s) émise(s) au titre du Compartiment concerné correspondant.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2002.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans les deux mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais il ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

Art. 28. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des voix des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans exigence de quorum et la dissolution peut être prononcée à la majorité par les actionnaires détenant un quart des voix des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, selon le cas.

Art. 29. Liquidation. Un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments, procéderont à la liquidation.

Art. 30. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 31. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 32. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les actions de la Société comme suit:

1) CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, préqualifiée, souscrit trente (30) actions, se traduisant en un paiement de trente mille euros (EUR 30.000,-).

2) CASA 4 FUNDS S.A., préqualifiée, souscrit une (1) action, se traduisant en un paiement de mille euros (EUR 1.000,-).

La preuve du paiement intégral en espèces des actions, c'est-à-dire trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) a été fournie au notaire instrumentant.

Les comparants ont déclaré qu'à la suite de la création par le conseil d'administration, conformément aux présents Statuts, de plusieurs catégories d'actions, ils choisiront à quelle catégorie(s) d'actions les actions souscrites seront allouées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à EUR 7.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ont pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008:

Président:

Philippe Meloni, Senior Vice President, CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 7 novembre 1971 à Boussu (Belgique)

Membres:

Roberto Bossi, Administrateur, SYMADIS CAPITAL MANAGEMENT S.A., Via Nassa 3, CH-6900 Lugano, né le 15 novembre 1967 à Varese (Italie)

Alberto Pozzi, Administrateur, SYMADIS CAPITAL MANAGEMENT S.A., Via Nassa 3, CH-6900 Lugano, né le 5 mai 1966 à Sondrio (Italie)

Simona Bortolazzi, Relationship Manager, CASA 4 FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, née le 15 janvier 1972 à Milan (Italie)

II. Est nommée réviseur d'entreprises agréé pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 67895

III. L'adresse de la Société est fixée à 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Berck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20360. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx.

Luxembourg, le 9 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007092129/242/1632.

(070107059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Kianka S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 99.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juillet 2007.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087198/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00267. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Lagavulin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 98.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juillet 2007.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087303/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00253. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070097364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FOF

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / Signature.

Référence de publication: 2007087435/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07871. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070096861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Dafofin Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.983.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN SIX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087436/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08370. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070097911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Dafofin Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.980.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN THREE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087433/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08381. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070097909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Société du Parking Guillaume SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 15.590.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087429/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08228. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRIMERA FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

N. Moroni / Signature.

Référence de publication: 2007087432/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07858. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / Signature

Référence de publication: 2007087438/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07860. - Reçu 132 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / Signature

Référence de publication: 2007087440/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07864. - Reçu 192 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Européenne de Transports et de Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.372.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087456/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07892. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Transglobal Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087458/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07890. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *STRATEGY FUND*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / Signature.

Référence de publication: 2007087418/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07854. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fortis ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS ASR FONDS

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

N. Moroni / Signature.

Référence de publication: 2007087420/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07856. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

High Seas Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007088037/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

ARIES INVESTMENT Sàrl

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007088028/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08129. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Britafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.162.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRITAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088027/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08127. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Finlav International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088026/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08125. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sabic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

—
La Société a transféré son siège social du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007088001/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Taxus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.962.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007087990/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08959. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Windsor Management Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.064.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007087980/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08953. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 63 du 27 janvier 2007; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 décembre 2006, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE

Signature

Référence de publication: 2007089240/546/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10943. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Clima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 61.626.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088358/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05234. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Luxafil Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007088034/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALU INTERNATIONAL S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

I. Schul / C. Francois

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007088025/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08132. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Clima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 61.626.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088901/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05233. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Citi Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.791.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007087993/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08962. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Lux-Evia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.451.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087977/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08952. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sludge Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.121.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007087974/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08919. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Grandstand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007091189/7241/11.

(070101730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Hinnova Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.705.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087978/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08954. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

MDI Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007087975/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08921. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Compagnie Financière de Football S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 83.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087972/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06523. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Stubai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.818.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47850 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007091243/211/11.

(070101528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007087973/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08957. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Finpromotion International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 97.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087971/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06521. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Interbook S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087970/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06505. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087962/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09187. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Probat S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087963/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04193. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Immobilier Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.704.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087961/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09194. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Confection Maffi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.901.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087964/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06485. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

E.B. Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Wandhaff-Cap, 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087965/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06494. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Immobilier Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.704.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087960/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09203. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

B.B. Finco, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087959/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09207. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sesamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 78.446.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087967/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06498. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 3 mai 2007

Messieurs André Vanderperre et Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour E.B. S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007087743/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Arketypo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1639 Luxembourg, 23, rue Nicolas Gonner.

R.C.S. Luxembourg B 37.547.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Associés du 24 octobre 2002 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 12.500,00 €, résultant d'une conversion de LUF 500.000,00 en EURO 12.394,68 € puis d'une augmentation de EURO 105,32 €, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création de parts nouvelles.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007087759/740/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Finassurlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 61.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087760/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07833. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

ECIS S.A. Etudes Créations Internationales Sportives, Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwiss.
R.C.S. Luxembourg B 41.968.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087761/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07832. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Rosert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007087745/7241/11.

(070097432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Auto 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 63.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087763/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07822. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

VO Consulting Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 61.459.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.
Pour VO CONSULTING LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2007087762/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07829. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

O.L., Société Anonyme.

Siège social: L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.
R.C.S. Luxembourg B 100.728.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.
Pour VO CONSULTING LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2007087758/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07839. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Wurth & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.177.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087768/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07468. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Texlam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 73, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 92.428.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.
Pour VO CONSULTING LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2007087757/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07840. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Victor Buck Services, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 74.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087756/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07842. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Fidias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.650.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 novembre 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour FIDIAS S.A.

R. Backes / Signature

Administrateur / -

Référence de publication: 2007087755/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Dotjo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.313.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour DOTJO HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087916/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05330. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Estrada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.661.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour *ESTRADA HOLDING SA*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087920/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07765. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Dotjo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.313.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour *DOTJO HOLDING SA*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087919/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05333. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Nutribest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.973.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme NUTRIBEST S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 520 du 3 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.973,

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune,

Que TRIPLE F LIMITED, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société NUTRIBEST S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que TRIPLE F LIMITED, prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société NUTRIBEST S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à la lacération des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16773. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007087930/227/44.

(070098227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Fontaine Blanc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.930.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour FONTAINE BLANC HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087929/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05336. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Heat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEAT INVESTMENT S.A, Société anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087950/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08862. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Refimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007087333/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07670. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Schubert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087354/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06599. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

HG Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087351/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06594. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087349/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06593. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Quilvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087335/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06601. - Reçu 70 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.